



Question sur le Montant des indemnsation pour les victimes

Par t nasser, le 07/01/2018 à 20:25

bonsoir ...

En 2006 mon amie a ete assassinée .. nous avons une fille en commun de 4 ans a l epoque et 3 filles dune union precedente; 2 etaient mineures 12 et 15 ans et une fe 18 ans ..

a l epoque jetais totalement perdu car en plus de me battre pour que l assassin soit condamné jai du me battre pour avoir la garde des filles pour ne pas quelles finissent separées...

Apres le verdict, la presidente a parlé d indemnisation et des sommes ont été attribuees a chacunes de filles.

Un ami qui a perdu sa femme dans un accident a été indemnisé de 300 000 eur et 150 000 pour chacune de ses filles (2 filles).. mes filles ont ete indemnisées de 25000 pour la plus jeune et 17 000 pour celle de 18 ans ... alors je me demandais si mon avocate avait bien defendu l interet de mes filles